

Aubert, F. ; Schmitt, B.

Mécanismes économiques à l'oeuvre dans les espaces ruraux : conceptions du rural et logiques de l'intervention publique, *Economie Rurale*. 2008, (307 numéro spécial : Nouvelles frontières entre les politiques rurales en Europe. Les cas français et britannique) : 8-22

Cet article cherche à appréhender les espaces ruraux au travers des mécanismes économiques qui rendent compte de la dispersion dans l'espace des populations et des activités, tels qu'ils sont pris en compte par l'économie spatiale. Deux catégories d'espaces non urbains peuvent alors être distinguées : des espaces ruraux périphériques des villes, où dominent les mécanismes responsables de la dispersion relative de la population urbaine ; des espaces ruraux placés hors influence urbaine et organisés autour de petits pôles d'emploi, où les forces de dispersion des activités sont responsables des dynamiques locales. Le Zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) proposé par l'INSEE rend compte de cette dichotomie de l'espace rural. Il s'avère cependant pertinent de le combiner au découpage en " bassins de vie ", également proposé par l'INSEE, en vue de rendre compte des principales logiques de l'intervention publique en milieu rural.

This paper suggests definitions of rural areas based on spatial economics theory. We focus on mechanisms that are able to explain the spatial dispersion of population and activities. Two categories of non urban areas are distinguished: on one hand, rural surrounding cities, where changes come from population spread mechanisms; on the other hand, rural areas without urban influence, structured by small employment centres. The French delineation, called "Zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural" (ZAUER), takes into account this distinction and allows us to give a relevant description of their development features. It seems to be useful to combine it with another French delineation in "Bassins de vie" in order to understand the main logics of rural development policies.